

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 Mai 2021 à 19 H 30

Le vingt Mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Mai 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

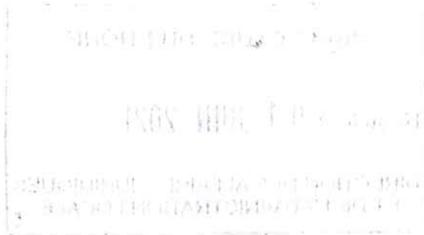
Délibération n° 2021.030 : Stationnement : fixation d'un tarif pour les résidents actifs sur la commune

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la collectivité doit fixer un tarif pour les personnes domiciliées et exerçant une activité professionnelle sur la commune. En effet, la délibération du 11 février 2021 ne prévoyait pas le cas d'un administré qui ne pouvait bénéficier d'un abonnement « Résident » du fait qu'il possédait un emplacement de parking ou un garage lié à son domicile et qui avait une activité professionnelle en centre-bourg.

Il propose d'appliquer le tarif « résident » à 100 € au lieu de 200 € pour les actifs en tenant compte que sa résidence principale est située sur le territoire de la commune.

De ce fait, le tableau des tarifs de stationnement est complété ainsi qu'il suit :

Public concerné	Abonnement trimestriel	Abonnement semestriel	Abonnement annuel
Résidents de la commune	30 €	55 €	100 €
Actifs travaillant sur la commune	60 €	110 €	200 €
Résidents et exerçant une activité professionnelle sur la commune	30 €	55 €	100 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus énoncés



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mai 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

Affichage le 7 juin 2021